



# PROJET EDUCATIF 2009-2012

## ACCUEIL DE LOISIRS

### FAMILLES RURALES MOYON

#### INTRODUCTION

L'association Familles Rurales de Moyon a été créée en septembre 1979. C'est une association loi 1901 agréée Jeunesse et éducation populaire, affiliée à la fédération nationale Familles Rurales reconnue d'utilité Publique.

L'accueil de proximité en milieu rural, quelque soit le lieu d'habitation, et la participation active des familles constituent les fondements de notre association. Nos actions ne sont donc pas considérées comme un simple mode de garde mais comme un lieu d'intégration dans la vie sociale et de découverte pour les familles qui s'appuie autant que possible sur le partage des responsabilités entre les bénévoles, l'équipe d'animation, les parents et même les enfants.

*L'association propose différentes activités tout au long de l'année :*

- Accueil de loisirs pour les enfants à partir de 3 ans (mercredis et vacances scolaires, séjours courts)
- Danse funk et stage de danse à partir de 6 ans
- Gym douce
- Gym tonic
- Art créatif
- Dessin
- Yoga
- Ludothèque
- Espace jeux
- Ateliers informatique
- Parentalité et sorties familles
- Stages adultes (danse africaine, danse orientale, massage...)
- Etc....

#### Orientations Educatives

*Places des enfants*

L'accueil de loisirs de Moyon est un lieu de plaisir et de détente pour les enfants sur des périodes de repos ou de vacances. Les enfants sont invités à participer aux activités qui leur sont proposées, ainsi qu'à l'installation et le rangement du lieu d'accueil (aide au nettoyage du matériel et des lieux par exemple). Ces activités sont l'occasion pour les enfants de développer leur capacité d'imagination, de créativité, d'initiative et d'autonomie. Dans la mesure du possible, nous essayons d'impliquer les enfants dans le choix des activités qu'ils souhaitent faire (jeux libres, jeux extérieurs, activités manuelles).

Pour les adolescents à partir du collège, nous organisons des activités à leur destination en favorisant leur autonomie et leur prise en charge dans le choix de ce qu'ils veulent faire.

Les enfants malades ne sont pas acceptés. En cas de traitement, une copie de l'ordonnance devra être remise au responsable de l'accueil de loisirs.

Si le responsable décèle un problème en journée, un des parents sera systématiquement prévenu. En cas de symptômes inhabituels et selon l'appréciation de la responsable, l'enfant sera soit rendu à ses parents ou soit gardé mais vu par le médecin de Moyon en cas d'urgence.

En cas d'hospitalisation, l'enfant sera dirigé par les pompiers à l'hôpital ou la clinique le plus proche.

### *Rythmes des enfants sur les journées*

L'équipe d'animation veillera à respecter les rythmes des enfants. Les activités seront proposées en respectant des temps forts d'activités et des temps plus calmes ou de jeux libres entre les enfants.

Après le repas, un temps de repos pourra être proposé à la demande des parents, aux enfants les plus jeunes (3 à 5 ans). Pour les plus grands, un temps calme sera mis en place avec un coin lecture, des jeux calmes...

Les temps de repas sont des moments à part entière dans une journée d'accueil de loisirs. L'équipe d'animation devra veiller à ce que ce soit un moment calme d'échange et de convivialité entre les enfants.

### *Partenariats*

L'association se situe en milieu rural où il existe, sur la commune ou sur le canton, d'autres structures associatives quelles soient culturelles, sportives ou autre. Dans ce cadre, nous souhaitons travailler le plus possible en lien avec les autres associations pour monter des projets communs à destination des familles afin de créer une émulation, un échange entre chacun.

### *Relation entre les enfants, enfants /animateurs et animateurs/parents*

L'équipe d'animation devra veiller au respect entre les enfants, entre les adultes et entre les enfants et les adultes lors des activités, elle devra favoriser la tolérance, la solidarité et l'intégration de tous les enfants.

L'équipe d'animation doit faire le lien avec les parents entre le programme et le déroulement de la journée des enfants. Elle doit faire preuve de discrétion avec les familles et être à l'écoute de leur demande en terme d'animation ou d'organisation.

Les parents pourront être sollicités afin d'accompagner l'accueil de loisirs lors de sorties ou d'activités. Ils auront alors la charge d'un groupe d'enfants avec un animateur de la structure.

### *Quelles activités ?*

Pendant les vacances, des thèmes d'activités sont organisés sur une ou plusieurs semaines avec une sortie, si possible en lien avec le thème.

Pour les mercredis au cours de l'année, des ateliers en demi-journée avec des intervenants sur trois ou quatre demi-journées seront organisés (par exemple : cirque, poterie, théâtre...). Le planning des ateliers sera établi à l'année pour que les familles puissent s'organiser.

Pour les autres mercredis, des activités seront proposées par thème entre 3 et 5 mercredis en selon les saisons, les fêtes annuelles,... (Noël, fête des mères, automne...)

Des sorties seront aussi proposées au fil de l'année en suivant les opportunités du territoire (théâtre, cinéma, Hétéroclites...)

Exemple d'activités mises en place lors de l'accueil de loisirs: activités manuelles, sportives ou culturelles, expression corporelle, conte, musique et chant, grand jeux, jeux extérieur, jeux de piste, jeux de sociétés ...

Pendant les vacances d'été, des mini camps sont mis en place soit par le biais de la fédération Familles Rurales avec les bases d'accueil soit en l'organisant nous-mêmes ou avec d'autres structures afin de permettre une mutualisation des personnels, du matériel et de créer des échanges entre les enfants.

Au cours de l'année scolaire, les animateurs de l'accueil de loisirs proposeront aux enfants restant à la cantine le midi, des activités sportives ou culturelles (jeux traditionnels, jeux de société...). Ces activités se dérouleront entre 12h et 12h45 et entre 12h45 et 13h30 selon les services de cantine et les groupes d'âges. Un animateur pourra prendre au maximum 12 enfants en charge.

## **Moyens mis en œuvre**

### *Accueil de loisirs*

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires de la Toussaint, d'hiver, de printemps, et pendant les vacances d'été.

Il accueille les enfants de 3 à 17 ans sans restriction de lieu d'habitation. L'agrément est de 42 enfants au maximum. Les enfants peuvent être accueillis en journée, demi journée avec ou sans repas.

### *Locaux*

La mairie met à disposition de Familles Rurales de Moyon, les locaux que l'association occupe (convention entre les 2 parties). Le local se compose d'une grande salle d'activités en parquet, d'un dortoir, d'une ludothèque, d'un bureau et d'un sanitaire, et d'une cour extérieure. Pour les repas, la cuisine et le réfectoire de l'école sont également mis à disposition de Familles Rurales Moyon.

Si nécessaire, l'accueil de loisirs peut occuper les locaux et les cours de l'école maternelle et primaire.

### *Equipe d'animation et compétences*

Le directeur de l'accueil de loisirs devra être au moins titulaire du BAFD ou équivalent ou en cours de formation.

Selon la législation en vigueur, l'équipe d'animation devra au moins se composer d'un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Les animateurs devront être titulaires du BAFA ou équivalent ou en cours de formation.

Le personnel de service se compose d'une personne responsable de la confection des repas et de l'entretien des locaux.

### *Horaires*

Les horaires d'une journée type sont les suivants (ces horaires pourront varier selon les activités et les sorties) :

7h30 à 9h00 : garderie

9h00 à 9h30 : accueil échelonné des enfants

9h30 à 12h00 : activités

12h00 à 13h30 : repas et temps calme

13h30 à 14h00 : accueil échelonné des enfants

14h00 à 16h30 : activités

17h00 à 18h30 : départ des enfants et garderie

L'accueil de loisirs n'étant pas seulement un mode de garde, les familles devront veiller à respecter les horaires d'accueil et de départ des enfants afin qu'ils puissent participer aux activités du début à la fin.

### *Partenariat convention existante*

L'accueil de loisirs a une convention de mise à disposition des locaux et du personnel de service avec la mairie.

Un partenariat existe avec l'accueil de loisirs de Tessy sur Vire qu'il soit communal ou associatif. Nous organisons en commun des sorties et des activités afin de mutualiser les transports et d'échanger nos pratiques afin de créer une dynamique.

### *Moyens d'information*

Les moyens d'information que nous utilisons sont les dépliants distribués par le biais des écoles, des affiches dans les locaux et les commerces de Moyon, et des articles dans la presse locale (Manche Libre et Ouest France) ainsi que le site internet qui est mis à jour régulièrement. (<http://famillesruralesmoyon.jimdo.com>)